



PROGRAMME DE
RÉUSSITE ÉDUCATIVE

 Le TeiL



LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE, C'EST QUOI ?

Le PRE est proposé pour favoriser la réussite des enfants et des adolescents. Cette réussite ne se limite pas au domaine scolaire, mais concerne **tous les aspects de la vie de l'enfant**.

En permettant à chaque enfant de participer à des activités individuelles et/ou collectives, conçues pour lui, le PRE de Le Teil a pour principe de soutenir et d'aider les parents dans leur rôle d'éducateurs.

Par cet **accompagnement adapté à chacun**, le PRE cherche à favoriser l'épanouissement et le bien être de l'enfant, pour aider à construire son identité et sa personnalité. Les familles sont au coeur de ce dispositif et sont impliquées à chaque étape du parcours de leur enfant : le projet est conçu également avec elles.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les enfants et jeunes **de 2 à 16 ans** qui ont besoin d'un soutien éducatif dans le cadre de la vie quotidienne : école, famille, loisirs et habitants dans un des deux quartiers dit prioritaires (Coeur de ville et Sud Avenir).

OBJECTIFS

Soutenir les familles

Favoriser une ouverture vers l'extérieur

S'adapter à chaque enfant et à chaque jeune

Agir avec des partenaires locaux

Reconnaître l'enfant et le jeune dans sa globalité

Mobiliser les enfants et leur famille

COMMENT CELA SE PASSE ?

Le PRE s'appuie sur un principe essentiel : **un accompagnement propre à chaque enfant, soutenu par un professionnel référent** (Farès Berhail).

Le PRE est conçu pour une période précise, avec des bilans d'étape réguliers.

Les activités proposées par le PRE à l'enfant et à sa famille peuvent être collectives ou individuelles, dans plusieurs domaines : scolarité, santé, loisirs, sport, culture ...

Au travers des activités, le but est de permettre à l'enfant de surmonter les difficultés qu'il rencontre en s'appuyant sur ses points forts et ses envies.

QUI PEUT SOLLICITER L'ÉQUIPE DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ?

L'équipe éducative peut être contactée par :

- les parents
- une personne qui intervient auprès de l'enfant (enseignant, animateur, éducateur spécialisé, médiateur, assistante sociale, RASED, etc.) qui accompagnera les parents dans leur prise de contact avec l'équipe de Réussite Educative installée au Pôle Enfance Jeunesse.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Une première rencontre réunit les parents, l'enfant et le responsable du PRE pour présenter concrètement le dispositif et faire le point sur la situation.

La situation de chaque enfant est présentée à un groupe de professionnels de différentes spécialités. Chaque situation est couverte par le secret professionnel, inscrit au coeur de la charte départementale de confidentialité signée en mars 2009 par les services de l'Etat, du département et de la commune du Teil. C'est ce groupe qui construit et propose un parcours d'activités adapté et conçu en fonction de chaque situation particulière.

Le parcours proposé pour l'enfant est présenté aux parents. **Leur accord et leur implication sont nécessaires** pour mettre en place le PRE et permettre son bon déroulement. Un contrat d'engagement est formalisé entre la famille et l'équipe du PRE.

L'enfant suit les étapes du parcours et participe aux activités conçues pour lui. Des rencontres régulières avec sa famille sont organisées pour faire un bilan à intervalles réguliers. Jusqu'à la fin de la période définie pour le PRE, ces rencontres permettent d'observer les résultats du travail accompli.





Le Programme de Réussite Educative est issu de la programmation pour la Cohésion Sociale du 18 janvier 2005, dans son volet consacré à l'égalité des chances.

« Les enfants sont la richesse de notre nation. Trop d'entre eux rencontrent encore des difficultés dans leur parcours, et leurs parents sont démunis face à des échecs qui leur font violence dans une société que nous voulons plus juste et plus fraternelle »

Extrait de la lettre du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du logement - juin 2005

L'ÉQUIPE

- ▶ Conseil départemental de l'Ardèche (Centre Médico Social)
- ▶ Education Nationale
- ▶ Protection Judiciaire de la Jeunesse
- ▶ Service Médiation de la ville du Teil
- ▶ ADSEA (prévention spécialisée)
- ▶ RASED
- ▶ Centre de Protection Maternelle et Infantile
- ▶ Equipes périscolaires du Teil

CONTACT

Pour tous renseignements, merci de contacter :

▶ **la coordinatrice du PRE, Valérie Gervais :**

valerie.gervais@mairie-le-teil.fr
04 75 52 22 04

▶ **le référent du PRE, Farès Berhail :**

riad.berhail@mairie-le-teil.fr
04 75 49 63 20



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

